Image not found or type unknown

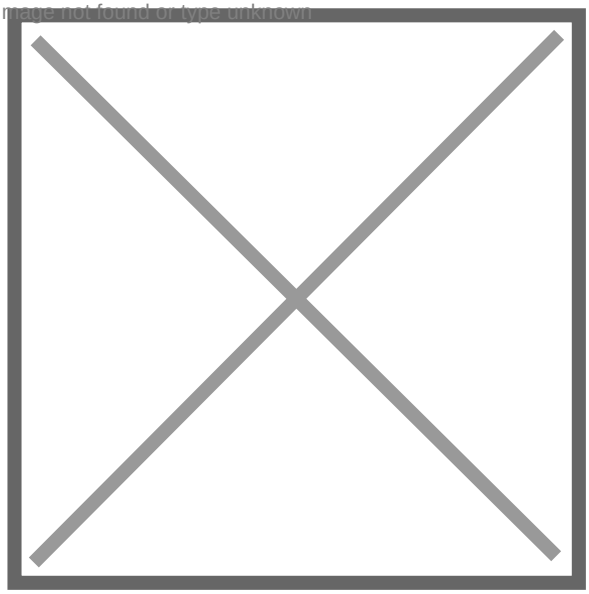

Refus remboursement frais essence

Par **bounech**, le **11/07/2016** à **23:24**

Bonjour,

je dispose d'un véhicule de service et d'une carte total GR pour couvrir mes frais de déplacement professionnels. Je me suis rendu dans une station Avia, pensant que ma carte total allait être acceptée et j'ai du régler la somme avec ma carte bleu perso. J'ai fait part de cette erreur à ma responsable qui m'a signalé qu'elle n'était pas tenue d'accepter de me rembourser ma note de frais d'essence. Quels sont mes droits concernant cette situation? D'avance merci.

Par **Lag0**, le **12/07/2016** à **07:04**

Bonjour,
Aviez-vous reçu consigne de l'employeur de ne payer qu'avec la carte fournie par l'entreprise ?

Par **morobar**, le **12/07/2016** à **07:23**

Bjr,
En ce qui me concerne, je refuserai le remboursement.
En effet la carte GR en question comporte le numéro du véhicule, ce qui permet la vérification de la prise de carburant ou de service par le prestataire.
Utiliser la carte hors du réseau en question est impossible.

En cas de force majeure (absence d'une station à proximité...) il faut aviser l'employeur AVANT la prise.

Par **Lag0**, le **12/07/2016** à **07:59**

[citation]En ce qui me concerne, je refuserai le remboursement. [/citation]
Il faudrait déjà avoir la réponse à ma question, y a t-il eu consigne ou non de l'employeur.
Car si pas de consigne, il n'y a pas de raison que l'employeur ne rembourse pas, le salarié ne devant pas être de sa poche pour un déplacement professionnel.
En revanche, si consigne claire et nette donnée de n'utiliser que les stations prenant cette carte, sauf cas particuliers, il y aurait ici, insubordination.

Par **morobar**, le **12/07/2016** à **18:34**

Hello @lago,
C'est toujours le cas lorsque vous confiez des cartes de crédit.
La carte en question peut aussi permettre d'autres services, comme entretien ou péage autoroute.
Alors elle est confiée moyennant récépissé et mode d'emploi.

Par **Lag0**, le **12/07/2016** à **18:39**

[citation]C'est toujours le cas[/citation]
Je préfèrerais que bounech nous le confirme, parce que les toujours...

Par **morobar**, le **12/07/2016** à **18:54**

Même sans confirmation, le bon sens le plus élémentaire exige de discriminer les cartes Distributeurs.
N'importe quelle brave dame sait bien qu'elle ne paiera pas son caddy chez AUXXX avec une carte CARRXXX

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés